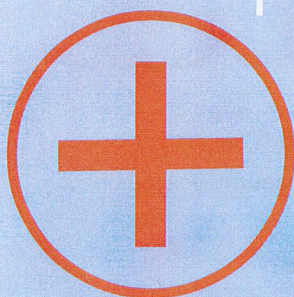


Nouveau ! au 1^{er} janvier 2022

Déposez vos demandes
d'autorisations d'urbanisme
@  **en ligne**



Pratique

Écologique

Rapide

Interactif

Accessible partout, tout le temps

www.montelimar-agglo.fr



/Au quotidien/Autorisations d'urbanisme DIA

famillemon
technologies

montélimar
agglomération

Pratique, écologique, rapide et interactif, le guichet numérique des autorisations d'urbanisme est accessible au 1^{er} janvier 2022.

Demande de permis de construire ou de démolir, déclaration préalable ou encore certificat d'urbanisme... vos demandes d'autorisation d'urbanisme pourront se faire en quelques clics sur le site www.montelimar-agglo.fr.

Le dépôt et l'instruction en ligne répondent aux enjeux de simplification et de modernisation de l'action publique et s'inscrivent pleinement dans la démarche Action publique 2022.

Les bénéfices de la démarche

Pour les usagers (ou pétitionnaires)

- Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment
- Plus de souplesse grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires

Pour les services et les collectivités

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis aux services instructeurs
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces
- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques

Les autres acteurs de l'instruction

Services consultables publics et privés, contrôle de légalité, services de liquidation, bénéficient également de cette simplification grâce aux outils développés par l'Etat.

Plus d'infos : Rendez-vous sur www.montelimar-agglo.fr, section « Au quotidien » puis « Autorisation d'urbanisme DIA »

montélimar
agglomération